



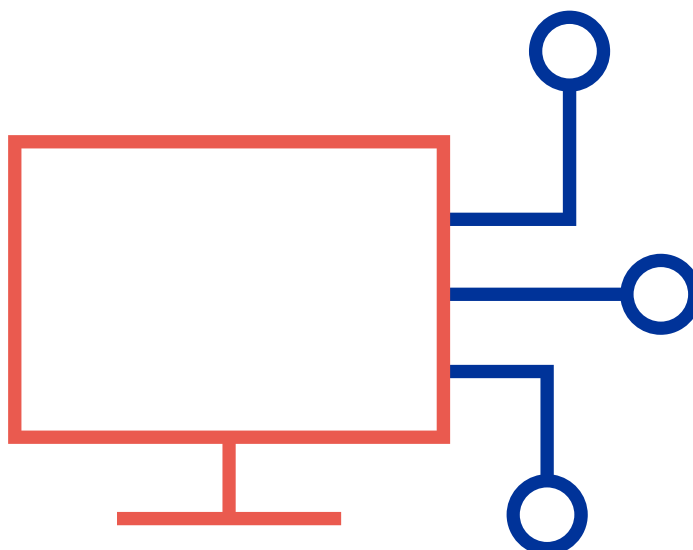
Audit du projet clé Swiss Government Cloud avec accent sur le business case

Secrétariat général du Département fédéral des finances, Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication, Chancellerie fédérale – Secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique

CDF-25155

VERSION PRISES DE POSITION INCLUSES

10 OCTOBRE 2025



INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT

ADRESSE DE COMMANDE

BESTELLADRESSE
INDIRIZZO DI ORDINAZIONE
ORDERING ADDRESS

Contrôle fédéral des finances (CDF)
Monbijoustrasse 45
3003 Berne
Suisse

NUMÉRO DE COMMANDE

BESTELLNUMMER
NUMERO DI ORDINAZIONE
ORDERING NUMBER

609.25155

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

ZUSÄTZLICHE INFORMATIONEN
INFORMAZIONI COMPLEMENTARI
ADDITIONAL INFORMATION

www.efk.admin.ch/fr
info@efk.admin.ch
+ 41 58 463 11 11

REPRODUCTION

ABDRUCK
RIPRODUZIONE
REPRINT

Autorisée (merci de mentionner la source)
Gestattet (mit Quellenvermerk)
Autorizzata (indicare la fonte)
Authorized (please mention source)

PRIORITÉS DES RECOMMANDATIONS

Le Contrôle fédéral des finances priorise ses recommandations sur la base de risques définis : 1 = élevés, 2 = moyens, 3 = faibles.
Sont par exemple considérés comme risques les projets non rentables, les infractions à la légalité ou à la régularité, les cas de responsabilité ou les atteintes à la réputation. Les effets et la probabilité de survenance sont ainsi évalués. Cette appréciation se fonde sur l'objet concret de l'audit (relatif) et non sur la pertinence pour l'administration fédérale dans son ensemble (absolu).

TABLE DES MATIÈRES

L'essentiel en bref	4
Das Wesentliche in Kürze	6
L'essenziale in breve	8
Key facts	10
1 Mission et déroulement	13
1.1 Contexte	13
1.2 Objectifs et questions d'audit.....	14
1.3 Étendue de l'audit et principe	14
1.4 Documentation et entretiens	14
1.5 Discussion finale	14
2 Constats et appréciations	16
2.1 Le programme a démarré, des risques de retards sont identifiés et la gouvernance doit être précisée	16
2.2 Les besoins ont été récoltés et documentés, avec des incertitudes sur les futures capacités nécessaires	17
2.3 L'élaboration de la solution se fait sur plusieurs fronts, des questions importantes sont en cours de traitement	18
2.4 Les variantes de solution et leur comparaison font sens.....	21
2.5 L'attractivité économique du SGC à l'échelle de la Confédération doit encore être démontrée.....	22
2.6 L'élaboration des processus commerciaux automatisés est complexe, elle suit son cours	23
2.7 Toutes les conditions pour une migration rapide ne sont pas encore réunies.....	24
Annexe 1 – Bases légales, Stratégies, directives et interventions parlementaires.....	26
Annexe 2 – Abréviations.....	27
Annexe 3 – Glossaire	28

Audit du projet clé Swiss Government Cloud avec accent sur le business case

Secrétariat général du Département fédéral des finances, Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication, Chancellerie fédérale – Secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique

L'ESSENTIEL EN BREF

Les services d'informatique en nuage (cloud computing) sont une composante centrale de la numérisation de l'administration fédérale. Le Secteur Transformation numérique et gouvernance informatique (TNI) de la Chancellerie fédérale (ChF) a posé les bases de leur utilisation, notamment par un modèle de niveaux du cloud (public, public avec siège en Suisse et privé de la Confédération). L'infrastructure cloud actuelle de la Confédération, nommée Atlantica, est bientôt obsolète, l'Office fédéral de l'informatique et de la communication (OFIT) a été chargé de la remplacer. Le Parlement a approuvé en décembre 2024 le crédit d'engagement de 246,9 millions de francs pour la mise en place du programme Swiss Government Cloud (SGC). Sur mandat du Secrétariat général du Département fédéral des finances (DFF), l'OFIT pilote la réalisation du SGC, prévue entre 2025 et 2032 et pour un coût de 319,4 millions de francs. Les dépenses liées à l'utilisation des services cloud et à la migration des applications ne sont toutefois pas incluses dans ce montant et seront assumées par les bénéficiaires de prestations (les offices utilisant le cloud). Pour ce premier audit du programme, le Contrôle fédéral des finances (CDF) s'est penché sur la documentation des besoins et les calculs de rentabilité.

Les travaux du programme SGC ont démarré, l'élaboration de la future solution est en cours. Parmi les questions en cours de traitement, le CDF note l'établissement des compétences du Secteur TNI par rapport au programme, le dimensionnement de la future plateforme sur la base de l'estimation des besoins et la souveraineté numérique. Il relève que l'attractivité économique du SGC pour la Confédération dans son ensemble n'est pas encore démontrée. Le programme a planifié un tel calcul pour 2026, mais le point est crucial et le CDF a quand même émis une recommandation. Enfin, les risques de retard dans les marchés publics et la migration vers la nouvelle plateforme doivent être gérés avec attention, ce que le programme fait à ce stade.

L'élaboration du SGC se poursuit, les questions importantes sont sur le radar

En 2023, l'OFIT a recueilli les attentes des bénéficiaires et des fournisseurs de prestations envers le SGC. Elles ont été documentées et ont fait l'objet d'une procédure de consultation des offices, aucune différence n'a subsisté. Plusieurs thèmes-clés en sont ressortis, par exemple la gouvernance du cloud, l'automatisation et la souveraineté numérique. Les futurs volumes nécessaires (par exemple en termes de processeurs, de mémoire et de stockage) ont par ailleurs été estimés et répartis sur les trois niveaux du cloud. La tendance montre une évolution vers une plus grande utilisation du nuage public. Toutefois, l'utilisation du SGC n'est pas définie pour l'instant comme obligatoire et les bénéficiaires de prestations n'ont pas pris d'engagement ferme sur leur future consommation. Ces chiffres restent donc des estimations, potentiellement volatiles. L'OFIT va les actualiser en 2026.

Sur la base de ces besoins, l'élaboration du SGC se poursuit au sein de onze projets. Des marchés publics sont aussi préparés, ils sont complexes. Les acquisitions pour les trois niveaux du cloud se feront sur la base de contrats-cadres, selon un modèle de paiement à l'usage. Les quantités contractuelles sont déterminées sur la base des estimations des volumétries, incluant les besoins cantonaux et communaux, mais elles n'engagent pas les bénéficiaires de prestations. Le dimensionnement de la future solution n'est pas simple, spécialement pour le nuage privé de la Confédération, où du matériel doit être installé. Pour diminuer le risque financier et technique, il est prévu de travailler avec [REDACTED]

[REDACTED]. Les quantités contractuelles ne sont pas encore connues au moment de l'audit, mais selon les

estimations du programme, le montant total des contrats-cadres pour les trois niveaux sur quinze ans pourrait être de l'ordre de [REDACTED] de francs – le paiement reste selon l'utilisation effective de l'infrastructure.

Le SGC veut contribuer à la souveraineté numérique. Le thème est d'actualité et des travaux de définition générale de ce concept sont encore en cours au niveau de la Confédération. Dans l'intervalle, le programme se base sur les éléments définis dans le message du Conseil fédéral sur le SGC, principalement la souveraineté des données et l'autonomie d'exploitation. Il élabore les détails des mesures nécessaires dans ce sens mais entrevoit de sérieuses questions sur leur faisabilité et leur coût. Par ailleurs, le programme a décidé de ne pas gérer de risque explicite lié à la souveraineté numérique, faute de pouvoir définir des mesures de mitigation à son niveau. Le CDF estime le raisonnement plausible à ce stade, mais se réserve la possibilité de réexaminer la pertinence de cette décision lors d'audits futurs.

L'attractivité économique du SGC n'est pas encore vérifiée à l'échelle de la Confédération

Des variantes de solution sont définies en fonction de l'échelonnement dans le temps de la mise en œuvre des niveaux du nuage et ont été évaluées. Le scénario de la construction parallèle des trois niveaux obtient les meilleurs résultats et est poursuivi dans le programme. Les détails des dépenses de la variante choisie, découpées en champs d'action (par exemple cybersécurité), et de ses avantages sont décrits, mais centrés sur l'OFIT.

En revanche, et faute de connaître les prix offerts par les fournisseurs pour les services cloud, une analyse de l'attractivité du SGC élargie aux bénéficiaires de prestations fait défaut à ce stade. Le programme a planifié une analyse à l'échelle de la Confédération dans le cadre des travaux de définition de la prestation de marché, avant l'été 2026. Vu les enjeux, le CDF a formulé une recommandation explicite dans ce sens.

Les défis de l'automatisation des processus commerciaux et de la migration

Un des projets du programme a pour but l'automatisation de la gestion des commandes et des prestations pour les bénéficiaires de prestations. Un portail self-service est notamment en cours d'élaboration. La complexité de la mise en œuvre de cette automatisation ne doit toutefois pas être sous-estimée. Par ailleurs, un traitement rapide des commandes dépend aussi de la réactivité des fournisseurs. Celle-ci est donnée pour le nuage public, mais peut être plus délicate pour le nuage privé de la Confédération. L'efficacité et la rapidité de la gestion des commandes de prestations devra se vérifier dans les faits.

Enfin, le décommissionnement des plateformes actuelles dépend de la bonne marche du projet de migration, dont la réalisation est prévue entre 2027 et 2030. L'OFIT compte livrer des outils et des processus pour soutenir les bénéficiaires de prestations. Mais tous les détails ne sont pas encore connus et le CDF voit au moins deux risques. D'une part, les aspects techniques de la migration pourraient réserver quelques surprises, du fait de la masse des applications à migrer et de leur hétérogénéité. Le programme compte résoudre le problème en regroupant les applications pour accélérer les travaux et a anticipé leur début. D'autre part, la planification des tâches et des ressources personnelles ainsi que le financement de la migration incombent aux bénéficiaires de prestations. Face aux réalités de leurs ressources et de leurs priorités, les moyens de les encourager à s'engager à temps et avec énergie sur la voie de la migration ne sont pas clairs pour l'instant. Le programme a judicieusement identifié la migration comme un de ses gros risques et le traite en conséquence.

PRÜFUNG

Prüfung des Schlüsselprojekts Swiss Government Cloud mit Schwerpunkt Business Case

Generalsekretariat des Eidgenössischen Finanzdepartements, Bundesamt für Informatik und Telekommunikation, Bundeskanzlei – Bereich Digitale Transformation und IKT-Lenkung

DAS WESENTLICHE IN KÜRZE

Die Cloud-Dienste (Cloud Computing) sind ein wesentlicher Bestandteil der Digitalisierung der Bundesverwaltung. Der Bereich Digitale Transformation und IKT-Lenkung (DTI) der Bundeskanzlei (BK) hat die Grundlagen für die Nutzung dieser Dienste geschaffen, insbesondere durch ein Cloud-Stufen-Modell (Public Cloud, Public Cloud Schweiz, Private Cloud Bund). Die aktuelle Cloud-Infrastruktur des Bundes namens Atlantica ist zunehmend technologisch veraltet, weshalb das Bundesamt für Informatik und Telekommunikation (BIT) damit beauftragt wurde, sie zu ersetzen. Das Parlament hat im Dezember 2024 einen Verpflichtungskredit von 246,9 Millionen Franken für den Aufbau einer Swiss Government Cloud (SGC) bewilligt. Im Auftrag des Generalsekretariats des Eidgenössischen Finanzdepartements (EFD) steuert das BIT die Realisierung der SGC, die in den Jahren 2025–2032 erfolgen und 319,4 Millionen Franken kosten soll. Die Kosten im Zusammenhang mit der Nutzung der Cloud-Dienste und der Migration der Anwendungen sind in diesem Betrag jedoch nicht einbegriffen und werden von den Leistungsbezüglern (die Ämter, welche die Cloud nutzen) getragen. In dieser ersten Prüfung des Programms hat sich die Eidgenössische Finanzkontrolle (EFK) mit der Dokumentation des Bedarfs sowie mit den Wirtschaftlichkeitsrechnungen befasst.

Die Arbeiten am SGC-Programm haben begonnen, und die Ausgestaltung der künftigen Lösung ist im Gange. Zu den derzeit behandelten Themen gehören laut EFK die Festlegung der Kompetenzen des Bereichs DTI in Bezug auf das Programm, die Dimensionierung der geplanten Plattform auf Grundlage der Bedarfseinschätzung sowie die digitale Souveränität. Die EFK hebt hervor, dass der wirtschaftliche Nutzen der SGC für den Bund als Ganzes noch nicht aufgezeigt wurde. Das Programm will diesen im Jahr 2026 berechnen. Da dies jedoch ein wichtiger Aspekt ist, hat die EFK trotzdem eine Empfehlung abgegeben. Die Risiken von Verzögerungen bei den öffentlichen Beschaffungen und bei der Migration auf die neue Plattform müssen sorgfältig gesteuert werden, was in der gegenwärtigen Programmphase auch geschieht.

Die Ausgestaltung der SGC schreitet voran, wichtige Fragen wurden identifiziert

2023 klärte das BIT ab, welches die Erwartungen der Leistungsbezüglern und Leistungserbringer gegenüber der SGC sind. Die Erwartungen wurden dokumentiert und waren Gegenstand einer Ämterkonsultation, bei der keine Differenzen bestehen blieben. Daraus hervorgegangene Schwerpunktthemen sind beispielsweise Cloud-Governance, Automatisierung und digitale Souveränität. Die künftig erforderlichen Volumen (z. B. in Bezug auf Prozessoren, Arbeitsspeicher und Speicher) wurden eingeschätzt und auf die drei Cloud-Stufen verteilt. Die Tendenz geht in Richtung einer stärkeren Nutzung der Public Cloud. Die Nutzung der SGC wird Stand jetzt jedoch nicht obligatorisch sein, und die Leistungsbezüglern haben sich in Bezug auf ihre künftige Nutzung bislang nicht fest verpflichtet. Die Zahlen sind also Schätzungen, die Schwankungen unterliegen können. Das BIT wird sie 2026 aktualisieren.

Auf Basis dieses Bedarfs setzt sich die Ausgestaltung der SGC im Rahmen von elf Projekten fort. Öffentliche Beschaffungsverfahren werden ebenfalls vorbereitet, sie sind komplex. Die Beschaffungen für die drei Cloud-Stufen erfolgen über Rahmenverträge mit einem «Pay as You Use»-Modell. Die vertraglich vereinbarten Mengen werden anhand von Volumenschätzungen bestimmt, bei denen der Bedarf von Kantonen und Gemeinden berücksichtigt wird. Sie sind jedoch für die Leistungsbezüglern nicht verbindlich. Die Dimensionierung der künftigen Lösung ist keine leichte Aufgabe, insbesondere bei der Private Cloud Bund, für die Hardware installiert werden muss. Um die finanziellen und technischen Risiken zu minimieren, soll mit

gearbeitet werden. Die vertraglich vereinbarten Mengen sind zum Zeitpunkt dieser Prüfung noch unbekannt, aber gemäss den Schätzungen des Programms dürfte der Gesamtbetrag der Rahmenverträge für die drei Stufen über 15 Jahre im Grössenbereich von Franken liegen. Gezahlt wird weiterhin entsprechend der tatsächlichen Nutzung der Infrastruktur.

Die SGC soll zur digitalen Souveränität beitragen, bei der es sich um ein aktuelles Thema handelt. Auf Bundesebene wird noch an einer allgemeinen Definition dieses Konzepts gearbeitet. In der Zwischenzeit stützt sich das Programm auf die in der Botschaft des Bundesrates zur SGC festgelegten Konzepte, vor allem auf die Datensouveränität und die betriebliche Autonomie. Die Details der dafür notwendigen Massnahmen werden vom Programm ausgearbeitet, es stellen sich jedoch ernsthafte Fragen hinsichtlich ihrer Durchführbarkeit und Kosten. Darüber hinaus wurde im Rahmen des Programms beschlossen, auf eine Steuerung von expliziten Risiken im Zusammenhang mit der digitalen Souveränität zu verzichten, da auf Programmebene keine Mitigermassnahmen festgelegt werden können. Die EFK hält diese Argumentation gegenwärtig für plausibel, behält sich jedoch vor, die Stichhaltigkeit dieser Entscheidung bei künftigen Prüfungen erneut zu evaluieren.

Wirtschaftlicher Nutzen der SGC auf Bundesebene noch nicht überprüft

Basierend auf der zeitlichen Staffelung der Cloud-Stufen-Umsetzung wurden verschiedene Lösungsansätze definiert und beurteilt. Der Ansatz mit einem parallel verlaufenden Aufbau der drei Stufen erzielte die besten Resultate und wird im Programm weiterverfolgt. Die nach Handlungsfeldern (z. B. Cybersicherheit) aufgeschlüsselten Ausgaben im Zusammenhang mit dem gewählten Ansatz sowie dessen Vorzüge werden detailliert beschrieben, jedoch liegt der Fokus dabei auf dem BIT.

Da die von den Leistungserbringern angebotenen Preise für die Cloud-Dienste nicht bekannt sind, ist eine auf die Leistungsbezüger ausgedehnte Analyse des wirtschaftlichen Nutzens der SGC zurzeit nicht vorhanden. Eine Analyse auf Bundesebene ist im Rahmen der Definition der Marktleistung vor dem Sommer 2026 geplant. Angesichts der Herausforderungen hat die EFK eine entsprechende konkrete Empfehlung abgegeben.

Die Herausforderungen bei der Automatisierung von Migrations- und kommerziellen Prozessen

Eines der Projekte des Programms hat zum Ziel, den Bezug und die Verwaltung von Leistungen für die Leistungsbezüger zu automatisieren. Ein entsprechendes Self-Service-Portal wird derzeit entwickelt. Die Komplexität der Umsetzung dieser Automatisierung darf jedoch nicht unterschätzt werden. Des Weiteren hängt eine schnelle Bearbeitung der Leistungsabrufe unter anderem von der Reaktionsfähigkeit der Leistungserbringer ab. Diese Reaktionsfähigkeit ist für die Public Cloud gegeben, kann bei der Private Cloud Bund jedoch schwieriger sein. Die Effizienz und Geschwindigkeit der Verwaltung von Leistungsabrufen müssen sich in der Praxis zeigen.

Die Ausserbetriebnahme der aktuellen Plattformen hängt davon ab, ob das für 2027–2030 geplante Migrationsprojekt erfolgreich verläuft. Das BIT plant, Tools und Prozesse zur Unterstützung der Leistungsbezüger bereitzustellen. Allerdings sind noch nicht alle Details bekannt, und die EFK erkennt mindestens zwei Risiken. Zum einen könnten die technischen Aspekte der Migration aufgrund der Vielzahl der zu migrierenden Anwendungen und deren Heterogenität einige Überraschungen bereithalten. Um die Arbeiten zu beschleunigen, sieht das Programm deshalb eine Bündelung der Anwendungen vor und hat den Projektbeginn vorverlegt. Zum anderen obliegen die Planung der Aufgaben und der personellen Ressourcen sowie die Finanzierung der Migration den Leistungsbezügern. Vor dem Hintergrund ihrer aktuellen Ressourcenlage und Prioritäten bleibt offen, wie sie ermutigt werden können, die Migration rechtzeitig und mit Nachdruck anzugehen. Das Programm hat die Migration zu Recht als eines seiner grössten Risiken identifiziert und geht dementsprechend damit um.

VERIFICA

Verifica concernente il progetto chiave Swiss Government Cloud (SGC) incentrata sul business case

Segreteria generale del Dipartimento federale delle finanze, Ufficio federale dell'informatica e della telecomunicazione, settore Trasformazione digitale e governance delle TIC della Cancelleria federale

L'ESSENZIALE IN BREVE

I servizi di cloud computing rappresentano una componente fondamentale del processo di digitalizzazione dell'Amministrazione federale. Il settore Trasformazione digitale e governance delle TIC della Cancelleria federale (Settore TDT) ha definito le basi per il loro utilizzo, introducendo in particolare il modello dei livelli di cloud (cloud pubblico, cloud pubblico della Svizzera, cloud privato della Confederazione). Poiché l'ambiente di sistema Atlantica, l'attuale infrastruttura cloud dell'Amministrazione federale, è prossima all'obsolescenza, l'Ufficio federale dell'informatica e della telecomunicazione (UFIT) è stato incaricato di provvedere alla sua sostituzione. A dicembre 2024, il Parlamento ha approvato un credito d'impegno pari a 246,9 milioni di franchi per lo sviluppo di uno Swiss Government Cloud (SGC). Su mandato della Segreteria generale del Dipartimento federale delle finanze (SG-DFF), l'UFIT è responsabile della realizzazione dello SGC, prevista tra il 2025 e il 2032, per un costo complessivo di 319,4 milioni di franchi. Le uscite relative all'utilizzo dei servizi cloud e alla migrazione delle applicazioni non sono tuttavia incluse in tale importo e saranno a carico dei beneficiari di prestazioni, ossia gli uffici che fruiranno del cloud. Per questa prima verifica del programma SGC, il Controllo federale delle finanze (CDF) ha esaminato la documentazione relativa al fabbisogno e i calcoli sulla redditività.

I lavori per lo sviluppo del programma sono stati avviati e l'elaborazione della futura soluzione è attualmente in corso. Tra le questioni ancora in fase di definizione, il CDF segnala la necessità di chiarire le competenze del Settore TDT in relazione a questo programma, il dimensionamento della futura piattaforma sulla base della stima del fabbisogno e il tema della sovranità digitale. Inoltre, il CDF rileva che l'attrattiva economica del programma SGC per la Confederazione nel suo complesso non è ancora stata dimostrata. Sebbene sia previsto un calcolo in tal senso nel 2026, si tratta di un punto cruciale, motivo per cui il CDF ha comunque formulato una raccomandazione al riguardo. I potenziali ritardi nelle procedure di appalto e nella migrazione alla nuova infrastruttura richiedono una gestione oculata, che il programma sta al momento garantendo.

Lo sviluppo dello SGC prosegue e le questioni rilevanti sono sotto osservazione

Nel 2023 l'UFIT ha raccolto le aspettative dei beneficiari e dei fornitori in merito al programma SGC, documentandole e sottoponendole a una procedura di consultazione degli uffici, dalla quale non sono emerse divergenze. Sono stati toccati diversi temi, tra cui la governance del cloud, l'automazione e la sovranità digitale. È stata inoltre formulata una stima del volume delle prestazioni necessarie in futuro (ad es. in termini di processori, memoria e spazio di archiviazione) e della loro distribuzione tra i tre livelli di cloud. Si osserva la tendenza a un maggior utilizzo del cloud pubblico. Tuttavia, l'adozione dello SGC non è al momento obbligatoria e i beneficiari di prestazioni non hanno ancora assunto impegni definitivi in tal senso. Di conseguenza, le cifre disponibili restano delle stime suscettibili a variazioni. L'UFIT le aggiornerà nel 2026.

Sulle base dei bisogni rilevati, lo sviluppo dello SGC prosegue attraverso 11 progetti distinti. Sono in fase di preparazione anche le procedure di appalto, che si presentano particolarmente complesse. Gli acquisti relativi ai tre livelli di cloud avverranno per effetto di contratti quadro, secondo un modello di pagamento basato sull'utilizzo. I quantitativi contrattuali sono determinati sulla base delle stime dei volumi, che includono anche i bisogni di Cantoni e Comuni, ma non costituiscono un impegno vincolante per i beneficiari di prestazioni. Il dimensionamento della futura soluzione presenta diverse complessità, in particolare per quanto riguarda il cloud privato della Confederazione, che richiede l'installazione di materiale. Per limitare i rischi finanziari e tecnici, si prevede di procedere con [REDACTED]

AUDIT

Audit of the Swiss Government Cloud key project, with an emphasis on the business case

General Secretariat of the Federal Department of Finance, Federal Office of Information Technology, Systems and Telecommunication, Federal Chancellery – Digital Transformation and ICT Steering Sector

KEY FACTS

Cloud computing services are a centrepiece of the Federal Administration's digitalisation. The Federal Chancellery's Digital Transformation and ICT Steering Sector (DTI) has laid the foundations for their use, in particular through a model of cloud levels (public cloud; public cloud based in Switzerland; and the Confederation's private cloud). The Confederation's current cloud infrastructure, called Atlantica, will soon be obsolete, and the Federal Office of Information Technology, Systems and Telecommunication (FOITT) has been tasked with replacing it. In December 2024, Parliament approved the commitment appropriation of CHF 246.9 million for implementation of the Swiss Government Cloud (SGC) programme. On behalf of the General Secretariat of the Federal Department of Finance (FDF), the FOITT is managing the rollout of the SGC, scheduled to take place between 2025 and 2032 at a cost of CHF 319.4 million. However, expenditure related to the use of cloud services and application migration are not included in this amount and will be borne by the service users (i.e. the offices using the cloud). For this first audit of the programme, the Swiss Federal Audit Office (SFAO) examined the documentation of needs and the return-on-investment calculations.

Work on the SGC programme has started, and the future solution is under development. Among the issues being addressed, the SFAO notes the cataloguing of the DTI's skills relating to the programme, the design of the future platform based on a needs assessment, and the digital sovereignty aspect. It points out that the SGC's economic attractiveness for the Confederation as a whole has yet to be demonstrated. The programme has planned such a calculation for 2026, but this is a crucial issue, and so the SFAO has nevertheless issued a recommendation. Finally, the risks of delays in public procurement and the migration to the new platform must be carefully managed, which the programme is doing at this stage.

Development of the SGC programme continuing; key issues on the radar

In 2023, the FOITT surveyed the expectations of service users and providers regarding the SGC programme. These were documented and were subject to a consultation procedure with the relevant offices; any differences were ironed out. A number of key themes emerged, such as cloud governance, automation and digital sovereignty. The future volumes required (e.g. in terms of processors, memory and storage) were also assessed and distributed across the three cloud levels. The trend shows a shift towards greater use of the public cloud. However, use of the SGC is not currently defined as mandatory and service users have not made any firm commitment regarding their future consumption. These figures therefore remain estimates, and are potentially volatile. The FOITT will update them in 2026.

Based on these needs, SGC development is continuing in the form of 11 projects. Public procurement contracts are also being prepared, which is a complex process. Acquisitions for the three cloud levels will be made on the basis of framework contracts, using a "pay as you go" model. Contractual quantities are determined on the basis of volume estimates, including cantonal and communal needs, but they are not binding on service users. Designing the future solution is not straightforward, especially for the Confederation's private cloud, where hardware has to be installed. To reduce the financial and technical risk, the plan is to work

[REDACTED]. The contractual quantities were not yet known at the time of the audit, but the programme estimates suggest that the total value of the framework contracts for the three levels

over 15 years could be in the region of [REDACTED] Swiss francs – although payment will be based on actual use of the infrastructure.

The SGC is intended to contribute to digital sovereignty. This is currently a hot topic, and work on producing a general definition of this concept is still ongoing at federal level. In the meantime, the programme is being based on aspects set out in the Federal Council's dispatch on the SGC, especially those of data sovereignty and operational autonomy. It is working out the details of the measures required in this regard, but foresees serious questions about their feasibility and cost. Furthermore, the programme has decided against managing any explicit risk related to digital sovereignty, as it is unable to define mitigation measures at this level. The SFAO considers the reasoning plausible at this stage, but reserves the right to re-examine the relevance of this decision in future audits.

The SGC's economic attractiveness not yet checked at federal level

Alternative solutions have been defined based on the phasing of cloud level implementation and have been evaluated. The scenario of parallel construction of the three levels yields the best results and is being pursued by the programme. Details of the expenditure involved in the chosen solution, broken down into action areas (e.g. cybersecurity), and of its benefits have been described, but are focused on the FOITT.

However, there is currently no analysis of the SGC's attractiveness that extends to service users, as the prices offered by providers for cloud services are not yet known. The programme has planned a Confederation-wide analysis as part of the work to define the market service. This is due to take place before summer 2026. Given the stakes involved, the SFAO has made an explicit recommendation in this regard.

The challenges of business process automation and migration

One of the programme's projects aims to automate order management and services for users. Among other things, a self-service portal is currently being developed. However, the complexity involved in rolling out such automation must not be underestimated. Furthermore, rapid order processing also depends on the responsiveness of suppliers. The latter is a given for the public cloud, but might be more complicated for the Confederation's private cloud. The efficiency and speed of service order management will need to be verified in practice.

Finally, the decommissioning of the current platforms depends on the success of the migration project, which is scheduled to be completed between 2027 and 2030. The FOITT plans to deliver tools and processes to support service users. However, not all the details are available yet and the SFAO can see at least two risks here. First, the technical aspects of the migration could involve some surprises, due to the sheer volume of applications to be migrated and their heterogeneity. The programme intends to resolve this problem by grouping applications together in order to speed up the work and has brought forward its start date. Second, service users are responsible for planning personnel resources and tasks and for financing the migration. Given the realities of their resources and priorities, it is unclear at present how they can be encouraged to commit to the migration process in a timely and energetic manner. The programme has correctly identified migration as one of its major risks and is addressing this accordingly.

❖ PRISE DE POSITION GÉNÉRALE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES

Das GS-EFD dankt der EFK für ihren Bericht sowie die gute Zusammenarbeit bei dessen Erarbeitung. Bei der weiteren Wahrnehmung der Auftraggeberschaft für das Programm SGC wird es die wertvollen Feststellungen der EFK berücksichtigen.

❖ PRISE DE POSITION GÉNÉRALE DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE L'INFORMATIQUE ET DE LA TÉLÉCOMMUNICATION

Das BIT bedankt sich für das Audit der EFK und für die konstruktive Zusammenarbeit. Das Programm SGC sieht sich auf dem eingeschlagenen Weg durch den EFK-Bericht bestätigt. Das Programm SGC arbeitet zielorientiert daran, mit der SGC im Sinne des vom Parlament verabschiedeten Zweckartikels zum Verpflichtungskredit eine attraktive auf die Anforderungen und Bedürfnisse des Bundes zugeschnittene Cloud-Infrastruktur zu realisieren. Dabei wird das Programm auch die Feststellungen und die Empfehlung der EFK berücksichtigen.

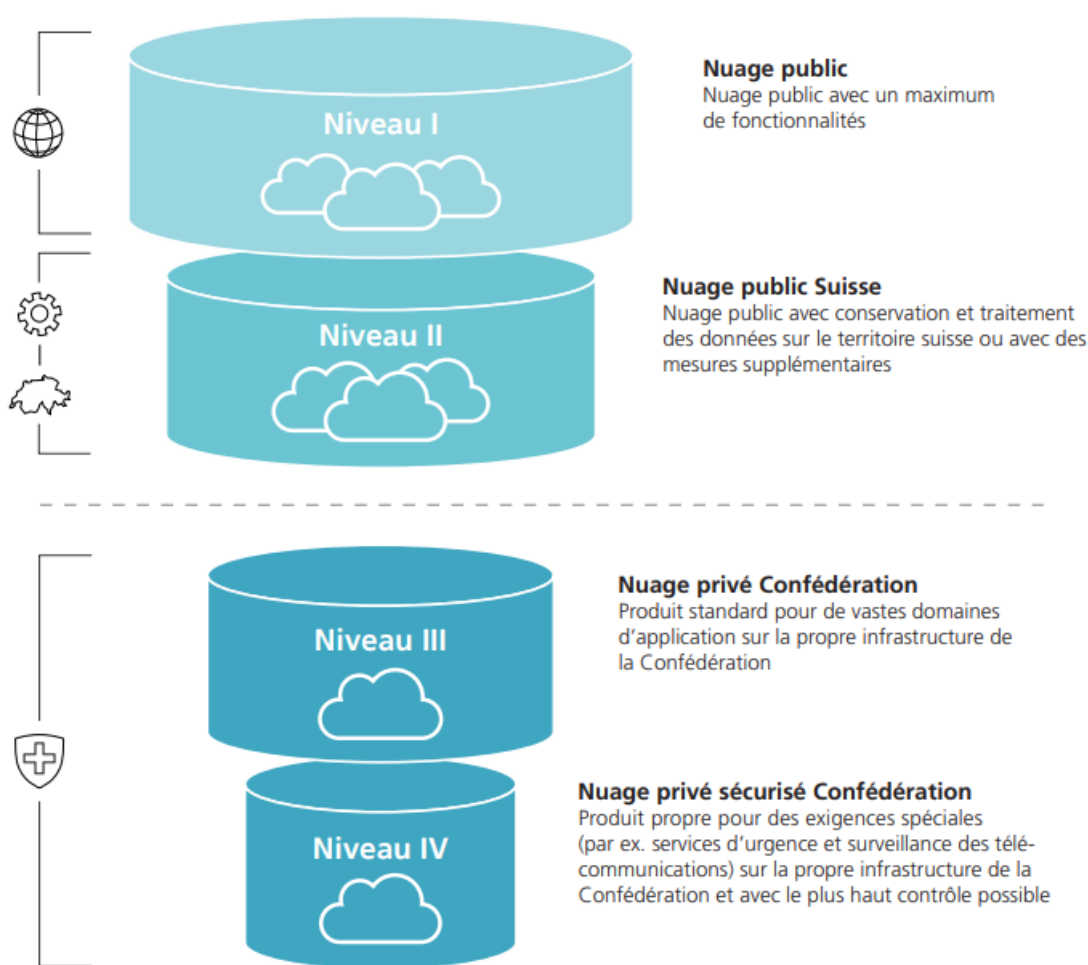
❖ PRISE DE POSITION GÉNÉRALE DU SECTEUR TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET GOUVERNANCE DE L'INFORMATIQUE DE LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE

BK-DTI dankt der EFK für den ersten Prüfbericht zum Schlüsselprojekt "Swiss Government Cloud" (SGC) und die Möglichkeit zur Teilnahme bei dessen Erarbeitung. Aus Sicht von BK-DTI adressiert der Bericht die wesentlichen Fragen zum aktuellen Entwicklungsstand des Programms SGC.

1 MISSION ET DÉROULEMENT

1.1 Contexte

Dans ses efforts de numérisation, l'administration fédérale a des besoins croissants en matière de performance, de fiabilité et de sécurité des infrastructures informatiques. Les services en nuage (« cloud computing ») continuent de gagner en importance. Le Conseil fédéral a ainsi adopté en décembre 2020 la stratégie d'informatique en nuage de la Confédération et posé les bases de son utilisation. Le Secteur Transformation numérique et gouvernance informatique (TNI) de la Chancellerie fédérale (ChF) a détaillé ces bases, notamment dans ses principes relatifs à l'informatique en nuage et son cadre juridique pour l'utilisation de services d'informatique en nuage public au sein de l'administration fédérale. Un modèle de niveaux de l'informatique en nuage est également disponible. Ces documents ont été actualisés en 2025.



Pas de nuage : il y a encore des applications de la Confédération qui sont exploitées exclusivement dans des centres de données de la Confédération

Figure 1 Informatique en nuage de la Confédération, les différents niveaux. Source : Secteur TNI de la Chancellerie fédérale,

L'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) met déjà des services d'informatique en nuage à la disposition de bénéficiaires de prestations de l'administration fédérale (offices et autres unités administratives). Cependant, une partie de l'infrastructure existante, entre autres la plateforme Atlantica, sera bientôt obsolète. Celle-ci doit en effet être remplacée dès 2027 pour des raisons liées aux marchés publics et parce que certaines de ses composantes arriveront à la fin de leur cycle de vie. Il

convient de mettre en place une nouvelle infrastructure hybride multi-cloud¹, le Swiss Government Cloud (SGC), qui doit permettre de relever les futurs défis de la transformation numérique.

Suite au message du Conseil fédéral du 22 mai 2024², le Parlement a approuvé en décembre 2024 un crédit d'engagement de 246,9 millions de francs pour mettre en place le SGC. Il a par ailleurs précisé les buts liés à cette mise en place : notamment, des logiciels à code source ouvert doivent de préférence être utilisés et le siège des fournisseurs doit se trouver en Suisse, autant que possible. Une première tranche de 103,2 millions de francs est prévue pour les années 2025 à 2027. La seconde tranche de 143,7 millions de francs pour les années 2028 à 2032 sera débloquée en fonction de l'avancement de la réalisation.

Pour la mise en place de cette nouvelle infrastructure, l'OFIT a lancé en janvier 2025 le programme Swiss Government Cloud, sur mandat du Secrétariat général du Département fédéral des finances (DFF). Ce programme est défini comme projet-clé de l'administration fédérale. Outre la mise en place de l'infrastructure hybride (nuage privé Confédération et accès aux nuages publics externes), il prévoit aussi notamment des investissements dans l'infrastructure réseau, la cybersécurité et les services. Le niveau de nuage IV (nuage privé sécurisé Confédération) n'est pas dans le périmètre du SGC. Le terme du programme est attendu pour 2032, des dépenses de 319,4 millions de francs sont prévues.

1.2 Objectifs et questions d'audit

Pour ce premier examen du programme SGC, et considérant qu'il en est encore à un stade précoce, le Contrôle fédéral des finances (CDF) s'est concentré sur la documentation des besoins et sur les calculs de rentabilité. Pour apprécier si la solution choisie est conforme aux besoins exprimés, il a choisi de traiter les questions d'audit suivantes :

- Le progrès du programme est-il mesuré et évalué ?
- Une analyse approfondie des besoins a-t-elle été menée et la solution-cible définie en conséquence ?
- Y a-t-il des mécanismes pour que d'éventuelles augmentations de volume puissent être mises en œuvre simplement et de manière efficiente ?
- Les variantes de solution ont-elles été comparées sous l'aspect de leurs coûts et bénéfices ?
- Est-il assuré dans le programme que les prestations puissent être utilisées rapidement et que les anciens systèmes puissent être décommissionnés ?

1.3 Étendue de l'audit et principe

L'audit a été mené du 21 juin au 25 août 2025 par André Stauffer (responsable de révision), David Abele et Christian Brunner. Il a été conduit sous la responsabilité de Bernhard Hamberger. Le présent rapport ne prend pas en compte les développements ultérieurs à l'audit.

1.4 Documentation et entretiens

Le Secrétariat général du DFF, l'OFIT et le Secteur TNI de la ChF ont fourni les informations nécessaires au CDF de manière exhaustive et compétente. Les documents et l'infrastructure requis ont été mis à disposition de l'équipe d'audit sans restriction.

1.5 Discussion finale

La discussion finale a eu lieu le 10 septembre 2025. Le Secrétariat général du DFF était représenté par la secrétaire générale. Pour l'OFIT, les participants étaient le directeur de l'OFIT, le responsable du

¹ Approche impliquant la combinaison de services en nuage public et en nuage privé. Le préfixe « multi » signifie que les services en nuage de plusieurs fournisseurs de nuages publics sont à disposition.

² Message du 22 mai 2024 concernant un crédit d'engagement pour la mise en place d'un Swiss Government Cloud (SGC), [FF 2024 1408](#)

programme SGC et le responsable de l'audit interne. Pour le Secteur TNI de la ChF, les participants étaient la responsable du domaine Transformation et Interopérabilité et un architecte d'entreprise. Le CDF était quant à lui représenté par la responsable de mandats, le chef de centre de compétence et le responsable de révision.

Le CDF remercie l'attitude coopérative et rappelle qu'il appartient aux directions d'office, respectivement aux secrétariats généraux, de surveiller la mise en œuvre des recommandations.

CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES

2 CONSTATS ET APPRÉCIATIONS

2.1 Le programme a démarré, des risques de retards sont identifiés et la gouvernance doit être précisée

Les objectifs en termes de livrables, de délais et de coûts sont définis au niveau du programme. Le périmètre est décliné au sein de 11 projets, dont les éléments principaux (organisation, objectifs, livrables, planification) sont documentés. Le planning à grosses mailles du programme pour la période 2025 – 2032 a été élaboré sous la forme d'une feuille de route, un plan de jalons est également défini. Etape importante, le programme prévoit de livrer à l'horizon 2027 une première version de la solution sous la forme d'un produit minimum viable (« minimum viable product », une version minimaliste, mais fonctionnelle d'un produit), dont les contours sont d'ores et déjà définis. Enfin, les coûts du programme sont estimés à 319,4 millions de francs – la différence avec le crédit d'engagement de 246,9 millions de francs s'explique par les prestations propres de l'OFIT sous forme de ressources en personnel. Ce montant ne comprend pas les frais de la migration des applications vers les nouveaux environnements. Il n'inclut pas non plus les dépenses liées à l'utilisation de services de cloud computing, que ce soit dans le nuage privé Confédération ou dans le nuage public. Ces services seront fournis par le biais de contrats-cadres avec des prestataires, par exemple des « hyperscalers » (des fournisseurs à large échelle de prestations d'informatique en nuage). Dans les deux cas, les dépenses sont à la charge de bénéficiaires de prestations.

L'avancée du programme est suivie régulièrement et documentée dans les rapports du cockpit IKT et dans les évaluations de projets-clés de l'administration fédérale. L'OFIT suit en outre les risques du programme dans un outil adapté, ils y sont décrits en détail et régulièrement évalués. Les mesures de mitigation et leur suivi sont également documentés.

Au moment de l'audit, 8 des 11 projets avaient déjà démarré (voir chapitre 2.3 ci-dessous). Les travaux sont en cours, à ce stade l'accent est mis sur la préparation des marchés publics et à la définition des services dont ils devraient faire l'objet. Les sommes en jeu et les aspects techniques, légaux et politiques des prestations font que ces activités sont complexes. L'objectif actuel est de définir soigneusement ces prestations et les critères d'évaluation afin de garantir un déroulement sans accroc et la conformité avec le droit des marchés publics. Le programme a d'ailleurs dû constater un retard de quelques mois dans ces activités, notamment en raison de leur complexité. La publication des appels d'offres est maintenant prévue jusqu'à [REDACTÉ], l'adjudication aura lieu avant [REDACTÉ]. Pour compenser ce retard, la direction du programme a déplacé et parallélisé diverses activités. Dans son analyse de la situation, elle n'estime pas que les jalons de la feuille de route dans son ensemble seront impactés. Elle considère toutefois que le risque associé aux marchés publics (retards supplémentaires, recours) est élevé et le suit de près. Un plan B pour faire face à d'éventuels retards massifs est aussi en cours de préparation. A ce stade des travaux, le risque de retards dans les activités de migration des applications vers la nouvelle plateforme, notamment en raison des priorités des bénéficiaires de prestations, est aussi considéré comme élevé, le début de ces travaux a d'ailleurs été avancé.

Gouvernance

La gouvernance du programme est définie. La secrétaire générale du DFF revêt le rôle de mandante et possède les compétences nécessaires pour le pilotage du programme. Elle est régulièrement informée de l'état des travaux par le responsable du programme. Les progrès et difficultés sont aussi à l'agenda des réunions régulières entre la direction de l'OFIT et le Secrétariat général.

La mandante est soutenue dans ses tâches de pilotage par un comité de programme réunissant des représentants des principales parties prenantes – par exemple l'OFIT, les départements (et à travers eux les bénéficiaires de prestations), les fournisseurs de prestations et le Secteur TNI de la ChF. A un niveau plus technique, un comité spécialisé est défini. Les prérogatives et la composition de ces instances sont définies. Ces deux comités se réunissent régulièrement, des comptes-rendus sont tenus.

De manière générale, les compétences du Secteur TNI de la ChF sont réglées dans la loi fédérale sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités³ et dans l'ordonnance sur les services numériques et la transformation numérique dans l'administration fédérale⁴. Toutefois, et bien que le Secteur soit représenté au sein des deux comités mentionnés ci-dessus, son rôle et ses prérogatives par rapport au programme ne sont pas encore clairement établis. Des échanges sont en cours avec le Secrétariat général du DFF pour éclaircir ces points en détail et un règlement est en cours de préparation.

Q APPRÉCIATION

A ce stade des travaux, le CDF n'a pas de remarques particulières sur les définitions fondamentales du programme et son suivi.

En matière de gouvernance du programme, il estime que les structures et processus fondamentaux sont définis, mais que la définition détaillée du rôle et des prérogatives du Secteur TNI doit être finalisée rapidement. Les travaux sont en cours, le CDF renonce à une recommandation.

2.2 Les besoins ont été récoltés et documentés, avec des incertitudes sur les futures capacités nécessaires

En 2023, l'OFIT a récolté les besoins des bénéficiaires et des fournisseurs de prestations en matière d'informatique en nuage. Les attentes des bénéficiaires de prestations à l'égard de la future plateforme ont été recueillies au moyen d'entretiens, de questionnaires et de commentaires. Elles ont été documentées et regroupées au sein de 8 thèmes-clés dans la cadre de la préparation du message du Conseil fédéral sur le SGC. Des besoins tels que la gouvernance, une offre de services complets, l'automatisation et la souveraineté numérique sont entre autres ressortis.

Cette dernière a d'ailleurs aussi été mise en avant par le Parlement. Il a en effet précisé les buts liés à la mise en place du SGC et a notamment posé des conditions visant à favoriser cette souveraineté numérique (par exemple et si possible par la réduction de la dépendance envers des entreprises ou des juridictions individuelles et la préférence pour des entreprises ayant leur siège en Suisse). Le Parlement continue de formuler des exigences à l'égard de la future plateforme, la dernière en date au travers de la motion déposée en mai 2025 par la Commission des finances du Conseil national sur l'approche collective et publique pour la mise en place et l'exploitation à long terme du SGC⁵.

Pour leur part, les fournisseurs de prestations (entre autres OFIT, Centre de services informatiques du Département fédéral de justice et police CSI-DFJP et du Département de l'économie, de la formation et de la recherche ISCeco) ont annoncé les estimations des tailles et volumes requis dans le nouvel environnement et décrit leurs attentes. Ces estimations ne comprennent pas les capacités nécessaires à l'hébergement d'applications cantonales, communales ou de niveau IV du modèle d'informatique en nuage (nuage privé sécurisé de la Confédération). Les besoins issus de systèmes « legacy » (dépassés mais encore en utilisation) ne sont pas inclus non plus. Les volumes nécessaires estimés sont représentés ci-dessous :

	Applications	Machines virtuelles	Conteneurs	Stockage (Petabytes)	Cœurs de processeurs
Total	1'117	9'431	10'620	108,9	19'973

Tableau 1 : Total des besoins estimés sur la future plateforme SGC (source : OFIT).

Selon ces estimations, l'OFIT représente près de 80% des futurs besoins pour le nombre de conteneurs, et plus de 90% pour les autres valeurs.

³ RS [172.019](#)

⁴ RS [172.019.1](#)

⁵ Motion [25.3532](#) du 20 mai 2025, adoptée le 20 août 2025 par le Conseil fédéral

L'office a par ailleurs estimé la répartition de ces besoins par niveau de cloud et son évolution probable entre 2027 (début planifié de la migration) et 2032 (fin du programme), sur la base des informations communiquées par les bénéficiaires de prestations. La tendance montre une diminution marquée de la part de l'hébergement assurée par le nuage privé Confédération. Bien qu'elles se basent sur une version antérieure du modèle des niveaux, ces estimations donnent une première idée des tendances pressenties. L'OFIT a planifié de les actualiser pour l'été 2026.

	Début de la migration 2027	Fin du programme 2032
Nuage public (niveaux I et II)	8%	78%
Nuage privé Confédération (niveau III)	92%	22%

Tableau 2 : Répartition par niveau des besoins estimés sur la future plateforme SGC (source : OFIT, adaptation CDF).

Parmi les 7 thèmes-clés ressortis des attentes des fournisseurs de prestations, on compte notamment la nécessité d'un modèle de prestations de service pour les fournisseurs, de l'automatisation, d'une gouvernance unifiée et de la prise en compte des aspects économiques.

Les retours des bénéficiaires et fournisseurs de prestations ont été discutés entre les parties prenantes. Des corrections et des compléments ont été consignés, le document a été soumis à la procédure de consultation des offices. Peu de commentaires sont ressortis et les divergences ont pu être éliminées.

Q APPRÉCIATION

Les besoins et les attentes sont suffisamment documentés. Les parties prenantes ont pu amener leurs objections, une validation est valablement intervenue.

Les procédés utilisés pour le calcul des estimations des volumétries nécessaires sont fondés, toutefois celles-ci restent des estimations et datent de plus de 2 ans. Il est nécessaire de les actualiser et d'en vérifier la plausibilité, ce que le programme a planifié de faire dans le cadre de la procédure de marché public. Le CDF renonce à émettre une recommandation.

2.3 L'élaboration de la solution se fait sur plusieurs fronts, des questions importantes sont en cours de traitement

A ce stade, les besoins récoltés auprès des bénéficiaires et des fournisseurs de prestations et les compléments du Parlement sont pris en compte dans les travaux de l'élaboration de la solution.

Marchés publics

Les travaux de définition des marchés publics en vue de la mise à disposition de la solution sont en cours, notamment sur les plans des types d'approvisionnement et de leur durée, des exigences fonctionnelles et des volumes d'acquisition. Parallèlement, des échanges intensifs avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique ont lieu, notamment pour assurer la conformité avec le droit des marchés publics.

Le gros des travaux de définition concerne l'acquisition des prestations d'informatique en nuage elles-mêmes. Selon les réflexions actuelles, l'approvisionnement prévoit

avec des contrats-cadres. Il est prévu de travailler

, auprès d'hyperscalers ou d'autres fournisseurs de prestations. la continuité pour les bénéficiaires de prestations acquises dans le cadre du marché public WTO20007 (projet « Public Clouds Confédération »).

Dimensionnement

Sur le plan de la détermination des quantités d'acquisition, les bénéficiaires de prestations n'ont pas pris à ce stade d'engagements fermes sur les volumes des services d'informatique en nuage qu'ils comptent consommer dans le futur SGC, dans quel niveau et quand. A ce stade, la question de savoir si le SGC sera défini comme un service standard et s'il sera assorti d'une obligation d'acquisition n'est d'ailleurs pas encore tranchée. Elle doit encore être abordée par le Conseil de la transformation numérique et de la gouvernance informatique de la Confédération. Toutefois, les bénéficiaires de prestations pourraient ne pas disposer d'une grande marge de manœuvre pour passer eux-mêmes des marchés publics sur des prestations similaires à celles proposées dans le SGC (en vertu de l'exigence d'autodiscipline, en allemand « Selbstbindungsgebot », de l'obligation de passer par des intermédiaires internes à l'administration fédérale – les « Cloud service brokers » – et de celle de respecter les directives de sécurité). Mais en l'état actuel, et à défaut de mieux, les estimations des volumétries et leur répartition (voir ci-dessus) forment la base du dimensionnement de la solution. Ces chiffres ont été complétés par une estimation des besoins des cantons et des communes.

Les fournisseurs globaux de prestations de nuage public offrent en général une bonne élasticité de l'offre, et elle se réduit quelque peu pour les fournisseurs régionaux, plus petits. Mais de manière générale, ces prestataires peuvent répondre rapidement à des variations de la demande (niveaux I et II), et le paiement se fait selon l'usage effectif. En revanche, dans le cas du nuage privé Confédération (niveau III), il est prévu [REDACTED] installe l'infrastructure dans les centres de calcul de la Confédération, ce qui peut prendre du temps. En cas de variation marquée de la demande, le temps de réaction sera plus long. Pour ce niveau d'informatique en nuage, l'OFIT prévoit différents mécanismes pour diminuer les risques économiques et techniques liés aux variations de la demande des services cloud : tout d'abord, [REDACTED]

[REDACTED]. Au moment de l'audit, ces réflexions étaient incorporées dans l'élaboration des détails des appels d'offres et dans la détermination des quantités contractuelles, mais des chiffres fiables n'étaient pas encore disponibles. Selon les premières estimations, obtenues par interpolation des montants dépensés actuellement, le montant maximal total alloué à ces contrats-cadres, agrégé pour les 3 niveaux de cloud et pour une durée [REDACTED], pourrait être de l'ordre de [REDACTED] de francs.

Souveraineté numérique

Le thème est d'actualité, en mai et juin 2025, ce ne sont pas moins de quatre interventions parlementaires qui ont été déposées en lien avec le statut de la souveraineté numérique et son renforcement⁶. En la matière, des objectifs de haut niveau sont formulés dans la stratégie « Administration fédérale numérique⁷ ». D'autre part, et en réponse au postulat Z'graggen sur la stratégie de souveraineté numérique de

⁶ Motion [25.3506](#) du 7 mai 2025, interpellation [25.3586](#) du 11 juin 2025, postulat [25.3659](#) du 18 juin 2025, interpellation [25.3704](#) du 19 juin 2025.

⁷ Stratégie [Administration fédérale numérique](#), valable dès le 1^{er} janvier 2024

la Suisse du 14 décembre 2022⁸, le Conseil fédéral a promis des approfondissements et des propositions d'action dans le domaine. Ils sont en cours d'élaboration sous la coordination du Département fédéral des affaires étrangères, mais la remise du rapport de postulat a été repoussée de fin 2024 à fin 2025. Parallèlement, le secteur TNI de la ChF a été chargé d'établir des valeurs stratégiques de référence et d'autres bases conceptuelles pour l'orientation de la souveraineté numérique de l'administration fédérale et de les présenter au Conseil fédéral d'ici à la fin 2025.

Plus spécifiquement, les principes relatifs à l'informatique en nuage⁹ édictés par le Secteur TNI de la ChF décrivent les exigences relatives à la souveraineté numérique pour le cloud et ses niveaux I à IV, et les liens avec des dimensions telles que l'évolutivité, les besoins de protection et la fonctionnalité. Dans le cas précis du programme, le message du Conseil fédéral sur le SGC décrit aussi deux aspects de la souveraineté numérique (souveraineté des informations et des données, autonomie opérationnelle ou d'exploitation). Enfin, le Parlement a précisé les objectifs du SGC en la matière (voir ci-dessus).

Le programme travaille à définir les mesures techniques, contractuelles et organisationnelles satisfaisant aux exigences actuellement formulées.

Projets et rôles du programme

En réponse aux attentes exprimées dans la phase de récolte des besoins, 11 projets ont été définis au sein du programme. Au moment de l'audit, ces projets possédaient le statut suivant :

Projet SGC	Statut	Début – fin prévue
SGC Approvisionnement	Actif	1.2.25 – 31.12.26
SGC Cybersécurité	Actif	1.2.25 – 31.12.32
SGC Formation	Initialisation	1.6.25 – 31.12.32
SGC Infrastructure réseau	Actif	1.3.25 – 31.12.32
SGC Innovation Center	Actif	1.2.25 – 31.5.27
SGC Migration	Initialisation	1.5.25 – 30.6.31
SGC Processus commerciaux	Actif	1.2.25 – 31.12.32
SGC Conseil	Initialisation	1.6.25 – 31.12.32
SGC Mise en œuvre cloud public	Initialisation	1.8.25 – 31.12.27
SGC Mise en œuvre cloud privé	Initialisation	1.8.25 – 31.12.27
SGC Processus d'exploitation	Initialisation	1.8.25 – 31.12.26

Tableau 2 Projets du programme SGC, état en juillet 2025 (source : OFIT).

La gouvernance ne fait pas l'objet d'un projet dédié, mais un rôle de responsable de domaine thématique « gouvernance » est défini au sein du programme. Il est occupé par le « Business Owner » Innovation et gouvernance de l'OFIT. Par ailleurs, les directives de l'office et de l'administration fédérale, notamment en matière de sécurité, s'appliquent au programme.

Q APPRÉCIATION

Le programme a défini des projets et des rôles à même de prendre en compte et de traiter les points issus de l'analyse des besoins. De manière générale, les travaux de l'élaboration suivent leur cours et semblent

⁸ Postulat [22.4411](#) du 14 décembre 2022

⁹ Directive [AR010](#) du délégué à la TNI, version du 1^{er} avril 2025

aller dans la bonne direction. S'il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'adéquation de la solution, plusieurs difficultés doivent toutefois être évoquées.

La préparation des marchés publics s'effectue dans un environnement politique, légal et technique compliqué. Certaines exigences sont difficiles à concilier, par exemple l'absence de quantités fermes ou les attentes en termes de souveraineté numérique. Il faut aussi apprivoiser des nouveautés, par exemple, sur le plan technique, la définition d'un périmètre fonctionnel alors que le domaine est en constante évolution.

Sur le plan de la détermination des quantités d'approvisionnement, pour le nuage public le risque commercial est faible. Le modèle de paiement à l'usage et l'élasticité de l'offre le limitent. Pour le nuage privé Confédération, les mécanismes prévus (contrats-cadres, [REDACTED]) contribuent plausiblement à limiter les risques techniques et commerciaux de la mise à disposition de l'infrastructure. Le CDF relève que ces points sont en cours de traitement dans le cadre de l'élaboration des appels d'offre, l'avenir dira quelles seront les propositions des soumissionnaires. Il souligne aussi que l'ordre de [REDACTED] à première vue, mais comprend qu'il [REDACTED]. Le CDF prend note que ces estimations seront actualisées.

A ce stade des travaux, les questions liées aux marchés publics et au dimensionnement sont suffisamment sur le radar de la direction du programme, le CDF renonce à émettre une recommandation.

Sur le plan de la souveraineté numérique, le CDF relève qu'une définition fait toujours défaut. Il avait déjà déploré ce manque dans son rapport d'audit du 24 juin 2024 sur la mise en œuvre de la stratégie cloud¹⁰. Il prend note du nouveau délai à fin 2025 pour le rapport du postulat Z'graggen et des autres travaux de définition en cours. Dans ce contexte, il est approprié que le programme aille de l'avant avec les exigences décrites dans le message sur le SGC. Toutefois, le CDF relève qu'elles n'incluent pas explicitement les risques liés à la continuité des services d'informatique en nuage (disponibilité), qui ont augmenté dans le contexte géopolitique actuel. En outre, de sérieuses questions se posent sur la faisabilité et les coûts liés à la volonté d'autonomie de l'exploitation « en cas de besoin » pour le niveau III. Le CDF relève que les détails des exigences relatives à cette autonomie sont en cours d'élaboration et seront incorporés dans l'appel d'offres. En matière de souveraineté numérique, il voit toutefois le risque que des exigences supplémentaires ou des événements géopolitiques précèdent les travaux de mise en œuvre du SGC. L'OFIT argumente expérience à l'appui qu'il ne peut pas suivre activement un tel risque, faute de pouvoir définir et gérer des mesures de mitigation au niveau du programme de mise en place. Il a donc décidé d'abandonner l'idée d'un tel suivi. Le CDF trouve le raisonnement plausible, tout en estimant que le risque pourrait se manifester après le programme, par exemple en phase d'exploitation. Il renonce à émettre une recommandation à ce stade.

2.4 Les variantes de solution et leur comparaison font sens

Dans ses travaux préparatoires, l'OFIT a défini des variantes de mise à disposition de la future solution. Il a d'abord exclu le scénario d'une livraison échelonnée selon les fonctionnalités. Il considère en effet que pour être utilisable, une solution d'informatique en nuage doit être livrée directement avec l'entier des fonctionnalités disponibles, et non pas graduellement. Au lieu de cela, il définit donc ses scénarios en se basant sur une mise à disposition échelonnée selon les niveaux du nuage (I à III) et débouche sur les variantes de solution suivantes :

1. Construction parallèle des niveaux I à III
2. Construction du nuage privé avant le nuage public
3. Construction du nuage public avant le nuage privé
4. Non réalisation (aucun nuage n'est construit)

Parallèlement, l'OFIT a défini 6 critères d'évaluation qualitatifs des variantes : 2 critères évaluent si les économies de coûts arrivent plus tôt ou plus tard pour l'OFIT, respectivement pour les bénéficiaires de

¹⁰ Rapport d'audit [23766](#)

prestations. 3 autres critères évaluent l'ampleur du travail lié à la migration des applications, la sécurité de la planification et l'amélioration de la stabilité de l'exploitation. Un dernier critère évalue les opportunités liées à la vague des départs à la retraite attendue à l'OFIT dans les 10 prochaines années.

Dans un troisième temps, les variantes ont été comparées selon ces critères qualitatifs. La variante 1 recueille les meilleures évaluations, suivie des variantes 2 et 3, alors que la variante 4 est la moins bien notée. Pour cette dernière variante, la stabilité et la sécurité de l'exploitation seraient préteritées en raison de la fin de vie dès 2027 de certaines composantes de la plateforme existante. Les conséquences financières ont aussi été chiffrées et les hypothèses de travail explicitées dans le message du Conseil fédéral. Des dépenses de maintien des plateformes actuelles de 688,1 millions de francs sont estimées. Elles seraient supérieures de plus de 150 millions de francs aux dépenses totales cumulées du SGC (programme et prévision des frais d'exploitation) jusqu'à la fin 2032.

Par ailleurs, les dépenses du programme ont été estimées pour les deux premières variantes sur les 8 ans de sa durée (plus les travaux préparatoires) : les dépenses planifiées se montent à 319,4 millions de francs pour la variante 1 alors qu'elles s'élèvent à 320,7 millions de francs pour la variante 2.

Sur le plan des avantages comme sur celui des coûts, la variante 1 (construction parallèle) l'emporte donc sur les autres et a été poursuivie.

Q APPRÉCIATION

Les modalités de la définition des variantes de solution et de leur comparaison font sens.

2.5 L'attractivité économique du SGC à l'échelle de la Confédération doit encore être démontrée

Les coûts et les bénéfices de la variante choisie ont été évalués en détail dans le message de mai 2024, l'analyse est centrée sur l'OFIT. Les dépenses du programme y sont représentées par champ d'action : mise en place de l'infrastructure, formation, conseil, gouvernance, cybersécurité, infrastructure réseau, processus commerciaux et d'exploitation, gestion du programme. Les hypothèses de travail sont décrites. L'OFIT souligne que l'exploitation parallèle des anciennes et des nouvelles plateformes constitue un facteur de coûts important. Pour rappel, les coûts de la migration et ceux de l'utilisation des prestations d'informatique en nuage, ne sont pas inclus dans ces dépenses.

L'utilité du programme est décrite dans le message au chapitre des conséquences en cas de non-réalisation : selon les calculs de l'OFIT, les dépenses pour le maintien de la situation actuelle seraient supérieures de plus de 150 millions de francs aux dépenses totales cumulées du programme SGC jusqu'à la fin 2032. Le message décrit aussi les réductions de coûts que le programme amènerait en cas de réalisation, par exemple la suppression des coûts liés à la plateforme Atlantica, le transfert de personnel interne sans remplacement et l'internalisation de ressources. Il montre ainsi un potentiel d'économie de 61,7 millions de francs sur la période 2024 – 2032, et de 23,9 millions de francs par an à partir de 2033. Enfin, des aspects qualitatifs de l'utilité du programme sont décrits, par exemple la gouvernance transversale, les synergies, les prestations prêtes à l'emploi, le modèle d'exploitation industrialisé, etc.

Une analyse d'opportunité (« business case ») à l'échelle de la Confédération, comparant les économies ou surcoûts pour les bénéficiaires de prestations, donc incluant les montants nécessaires à l'utilisation des prestations d'informatique en nuage, n'est en revanche pas disponible pour l'instant. Un tel calcul n'est possible qu'après réception des offres des soumissionnaires pour les différents niveaux du nuage et des prix offerts. Le programme prévoit une telle analyse pour le premier semestre 2026 lors de la définition des détails de la prestation de marché relative au SGC.

Q APPRÉCIATION

La comparaison des variantes et le choix de la variante de construction parallèle des 3 niveaux sont adéquatement documentés et sont plausibles.

L'analyse de rentabilité du programme est centrée sur l'OFIT. Elle représente une première étape judicieuse et est plausible. Le CDF n'a toutefois pas analysé les chiffres en détail et note que les nombreuses hypothèses de travail devront se vérifier dans les faits, notamment le respect du calendrier du passage des marchés publics et des activités de migration (tous deux inventoriés par ailleurs dans l'analyse des risques du programme).

De plus, l'attractivité de la plateforme SGC n'est pas encore déterminée dans une optique élargie aux bénéficiaires de prestations. Faute de connaître les prix offerts par les soumissionnaires, il n'est en effet pas possible de déterminer si l'adoption du SGC est économiquement attractive pour la Confédération dans son ensemble. Dès réception de ces prix, il s'agira de compléter l'analyse existante par un calcul de rentabilité du programme à l'échelle de la Confédération, en incorporant la perspective des bénéficiaires de prestations. Ce calcul devra permettre de situer le prix des prestations du SGC par rapport aux services équivalents des plateformes actuelles.

Cette analyse élargie est cruciale pour l'évaluation du business case pour la Confédération dans son ensemble. Elle doit être réalisée avec le soin et l'attention nécessaires. Le CDF prend acte du fait que les responsables du programme l'ont prévue. Compte tenu de la portée de la décision à prendre et des montants en jeu, il formule quand même une recommandation explicite.



RECOMMANDATION 1

PRIORITÉ 1

Le CDF recommande à l'OFIT de vérifier comme prévu l'attractivité économique du SGC en incorporant les bénéficiaires de prestations dans le calcul, aussitôt que les prix offerts seront connus dans le cadre de la procédure de marchés publics. Le calcul doit démontrer si la solution SCG est attractive économiquement pour les bénéficiaires des prestations, les hypothèses de travail doivent être explicitées et différents scénarios de quantités acquises par niveau de nuage doivent être envisagés.



PRISE DE POSITION DE L'OFIT

La recommandation est acceptée.

Das Programm wird einen Business Case für die Preise der Zuschlagsempfänger erstellen, was im Programm SGC eingeplant war und plangemäss durchgeführt wird. Das Programm SGC geht davon aus, dass die von den Zuschlagsempfängern erhaltenen Preise einen attraktiven und zukunftsfähigen Business Case ermöglichen werden.

Das grosse Volumen der Beschaffung und der Umstand, dass Standard-Lösungen nachgefragt werden, dürfte zu attraktiven volumenbasierten Preisen führen. Da für die SGC Standard-Lösungen eingesetzt werden, sollten die Preise für die Cloud-Leistungen an sich Marktpreisen entsprechen; abzüglich des erwähnten Volumendiscounts. Weil bestehende Services abgelöst werden müssen, wären die Preise der SGC mit Preisen allfälliger anderer neuer Beschaffungen zu vergleichen. Die Nutzung von marktüblichen Lösungen inklusive der notwendigen Services anstatt bundespezifischer Lösungen zu entwickeln und zu betreiben, erbringt den Vorteil bewährte Standardtechnologien zu attraktiven Preisen nutzen zu können. Preiserhöhend wird sich einzig der Umstand auswirken, dass in den Bereichen Sicherheit und Governance – wie bei allen Cloud-Lösungen des Bundes – Vorgaben des Bundes erfüllt werden müssen.

2.6 L'élaboration des processus commerciaux automatisés est complexe, elle suit son cours

En matière d'informatique en nuage, l'élasticité de l'offre et l'innovation au travers de l'extension des fonctionnalités disponibles sont des avantages souvent mis en avant. Les prestataires de nuage public, et particulièrement les acteurs globaux, sont à même d'étendre la palette des services disponibles de leur

propre initiative et peuvent répondre rapidement à une augmentation de la demande. En revanche, les contraintes pesant sur le fournisseur du nuage privé Confédération sont différentes : il s'agit ici de mettre physiquement du matériel à disposition, de l'installer et de configurer du logiciel. Les délais de mise en œuvre sont plus longs et la réactivité est moindre.

Dans le cadre du programme, un projet traite des processus commerciaux. Il vise à mettre en place des procédures et des systèmes, entre autres un portail self-service, permettant le passage des commandes par les bénéficiaires des prestations et les utilisateurs autorisés du SGC. Selon l'étude de l'OFIT, les processus à couvrir par le futur portail seront notamment les suivants :

- Saisie et la modification des commandes,
- Flux de travail guidés pour les validations,
- Décomptes,
- Suivi de la consommation,
- Alarmes en cas de pic de la consommation,
- Catalogue de produits.

Un haut degré d'automatisation est recherché, notamment par des flux de travail guidés, des aides à la décision (« wizards »), une intégration avec les systèmes de facturation internes et avec ceux des prestataires, et la génération d'infrastructure as a code¹¹. Le projet en est encore à ses débuts, mais des prototypes pour guider efficacement le développement et tester les fonctionnalités sont déjà en cours d'élaboration. De plus, une équipe de 5 conseillers est prévue pour guider les bénéficiaires de prestations sur le chemin vers le SGC.

Q APPRÉCIATION

Les processus nécessaires à un traitement simple et efficient des commandes de prestations et de leur modification (augmentation ou diminution des volumes, extension des fonctionnalités commandées) sont connus. Leur mise en œuvre fait l'objet d'un projet dédié, les fonctionnalités requises sont décrites, les solutions sont en cours d'élaboration. Le CDF ne peut pas se prononcer à ce stade sur leur simplicité et leur efficacité.

Il souhaite en revanche relever que la complexité de la mise en œuvre de ces multiples processus ne doit pas être sous-estimée et pourrait mettre l'OFIT à forte contribution dans son rôle d'intermédiaire (« Cloud Service Broker »). Le volume de travail dépend aussi du nombre de prestataires dont il faut intégrer les systèmes. Ce nombre n'est pas encore déterminé de manière définitive, mais il devra aussi être considéré dans les calculs de rentabilité étendue.

En outre, la rapidité d'adaptation de l'infrastructure pour le cloud privé Confédération dépend de la réactivité du fournisseur et de l'ampleur des éventuelles quantités supplémentaires commandées par rapport au dimensionnement initial de la plateforme et aux réserves disponibles. Une planification soignée des volumes requis devra faire partie de la solution, à effectuer entre l'OFIT et les bénéficiaires de prestations. Ils devront par ailleurs mener des réflexions approfondies sur la pesée des intérêts entre la nécessité d'une réserve pour une réaction rapide et les surcoûts occasionnés par cette réserve (voir ci-dessus).

Ces points sont sur le radar de la direction du programme, le CDF renonce à une recommandation.

2.7 Toutes les conditions pour une migration rapide ne sont pas encore réunies

Dans le cadre du projet traitant des processus commerciaux, les activités sont menées pour mettre à disposition des outils pour le passage des commandes des prestations d'informatique en nuage (voir ci-dessus). Le but est de faciliter le travail des bénéficiaires de prestations. Il est aussi prévu qu'ils puissent faire appel aux services de conseillers.

¹¹ Ensemble de mécanismes permettant de gérer une infrastructure virtuelle par des scripts et du code et de manière automatisée au lieu d'interventions manuelles

Par ailleurs, l'OFIT a démarré un projet dédié de migration. L'objectif est d'élaborer un concept définissant les bases et les stratégies pour une migration réussie des applications métier des plateformes en nuage existantes. Atlantica, la plateforme orientée conteneurs Red Hat Open Shift et celles mises à disposition par l'OFIT dans son rôle d'intermédiaire (y compris le projet « Public Clouds Confédération ») sont entre autres concernées. Le périmètre des travaux n'inclut par ailleurs pas les applications plus anciennes, au sens de « legacy systems ». La réalisation de la migration, prévue entre 2027 et 2030, reste de la responsabilité des bénéficiaires de prestations, mais avec le soutien actif du projet migration. Par la coordination des activités et un regroupement des applications à migrer en paquets homogènes, l'OFIT compte accélérer la mise hors service des plateformes existantes. Il souligne par ailleurs que l'exploitation parallèle pendant 4 ans des anciennes et des nouvelles plateformes constitue un facteur important de coûts. L'OFIT a identifié le risque associé à d'éventuels retards de la migration et le considère comme élevé. En conséquence, la direction du programme a décidé d'anticiper le début des travaux de la migration.

A ce stade du chantier, tous les tenants et aboutissants ne sont pas encore connus. La direction du programme relève deux points délicats. D'une part, toutes les modalités techniques de la migration ne sont pas encore entièrement connues : les applications à migrer ont des degrés de maturité différents et sont hétérogènes. Toutes pourraient ne pas se prêter à un simple transfert vers la nouvelle plateforme. Selon les travaux de modernisation nécessaires avant le transfert, le calendrier et les coûts de la migration pourraient être impactés. Une vue plus précise de l'état du millier d'applications à migrer et des conséquences sur les modalités de leur transfert fait défaut pour l'instant. Arguant qu'une grosse majorité des applications est déjà hébergée dans les nuages de l'OFIT, l'office estime toutefois que le risque est modéré.

D'autre part, une migration rapide dépend en grande partie de la bonne volonté des bénéficiaires de prestations. Ceux-ci doivent en effet planifier les activités qui leur incombent (éventuelles adaptations architecturales des applications, des modalités des accès, tests, etc.), les ressources personnelles nécessaires et le financement en temps opportun. Ces multiples contraintes peuvent se heurter à la réalité de l'état des ressources des bénéficiaires de prestations et de leurs priorités. Les moyens de les encourager à s'engager à temps et avec toute l'énergie nécessaire sur la voie de la migration ne sont pas clairs pour l'instant. Pour créer une dynamique, la direction du programme vise dans tous les cas à élaborer rapidement un calendrier des travaux.

APPRÉCIATION

Avec un projet dédié, les conditions sont données pour que des procédures et des systèmes efficaces et rapides puissent être développés pour la commande des prestations. Les ambitions sont élevées et pointent dans la bonne direction, l'avenir dira dans quelle mesure ces objectifs seront atteints.

En revanche, le CDF partage les soucis de l'OFIT quant à la migration. En particulier, il constate les points encore ouverts portant sur le périmètre exact de la migration, en termes de volume et d'hétérogénéité, et sur ses aspects techniques. Selon l'architecture des applications, des stratégies de migration différentes sont possibles (par exemple containerisation directe à la migration, ou migration un à un d'une application basée sur une machine virtuelle). Des clarifications s'imposent, pour que les bénéficiaires de prestations puissent décider en connaissance de cause de la stratégie à adopter.

La motivation et les capacités des bénéficiaires de prestations posent aussi question. Le CDF demande à l'OFIT à traiter avec une attention accrue les incertitudes pesant sur le périmètre de la migration et à réfléchir sur les encouragements à une participation efficace des bénéficiaires de prestations. La thématique est inventoriée dans les risques du programme, le projet dédié de migration traite de ces questions, le CDF renonce donc à une recommandation en la matière.

ANNEXE 1 – BASES LÉGALES, STRATÉGIES, DIRECTIVES ET INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

TEXTES LÉGISLATIFS

Loi fédérale sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA) du 17 mars 2023, [RS 172.019](#)

Ordonnance sur les services numériques et la transformation numérique dans l'administration fédérale (ONum) du 2 avril 2025, [RS 172.019.1](#)

STRATÉGIES ET DIRECTIVES

Stratégie « [Administration fédérale numérique](#) », valable dès le 1er janvier 2024

Directive du délégué à la TNI « Principes relatifs à l'informatique en nuage de l'administration fédérale », version 1.1 du 1er avril 2025, [AR010](#)

INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

22.4411 Postulat, Heidi Z'graggen « Stratégie souveraineté numérique de la Suisse » ([22.4411](#)), 14 décembre 2022

25.3506 Motion, Jacqueline Badran « Rapport concernant les objectifs et les mesures visant à assurer l'indépendance et la souveraineté numériques de la Suisse » ([25.3506](#)), 7 mai 2025

25.3532 Motion, Commission des finances du Conseil national « Une approche collective et publique pour la mise en place et l'exploitation à long terme du Swiss Government Cloud (SGC) » ([25.3532](#)), 20 mai 2025

25.3586 Interpellation, Christian Imark « La souveraineté numérique de la Suisse est une réalité » ([25.3586](#)), 11 juin 2025

25.3659 Postulat, Brigitte Häberli-Koller « Souveraineté numérique. Où en est la Suisse ? » ([25.3659](#)), 18 juin 2025

25.3704 Interpellation, Andri Silberschmidt « Renforcement de la souveraineté numérique. Quelles sont les mesures prévues par la Suisse ? » ([25.3704](#)), 19 juin 2025

MESSAGES

24.018 Message concernant un crédit d'engagement pour la mise en place d'un Swiss Government Cloud (SGC) du 22 mai 2024, [FF 2024 1408](#)

ANNEXE 2 – ABRÉVIATIONS

CDF	Contrôle fédéral des finances
ChF	Chancellerie fédérale
CSI-DFJP	Centre de services informatiques du Département fédérale de justice et police
DFF	Département fédéral des finances
ISCeco	Centre de services information du Département de l'économie, de la formation et de la recherche
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
SGC	Swiss Government Cloud
TNI	Transformation numérique et gouvernance de l'informatique

ANNEXE 3 – GLOSSAIRE

Atlantica (plateforme)	Plateforme de nuage privé pour l'administration fédérale, exploitée par l'OFIT.
Business Case	En français « étude d'opportunité » ou « analyse de rentabilisation » : étude approfondie évaluant la faisabilité et la pertinence d'un projet potentiel, et incluant des aspects quantitatifs (investissements, valeur ajoutée) et qualitatifs (avantages).
Cloud computing	En français « informatique en nuage », pratique consistant à utiliser des serveurs informatiques à distance, hébergés dans des centres de données connectés à Internet pour stocker, gérer et traiter des données, plutôt qu'un serveur local ou un ordinateur personnel.
Cloud service broker	Abrévié CSB, en français « courtier en services cloud », intermédiaire entre l'acheteur d'un service d'informatique en nuage et le vendeur de ce service.
Hybride multi-cloud	Approche impliquant la combinaison de services en nuage public et en nuage privé. Le préfixe « multi » signifie que les services en nuage de plusieurs fournisseurs de nuages publics sont à disposition.
Hyperscaler	Fournisseur à large échelle de prestations d'informatique en nuage.
Infrastructure as a code	Ensemble de mécanismes permettant de gérer une infrastructure virtuelle par des scripts et du code et de manière automatisée au lieu d'interventions manuelles.
Legacy (systèmes)	En français « héritage », qualifie les systèmes dépassés mais toujours en cours d'utilisation.
Nuage privé	Ensemble des ressources d'informatique en nuage qu'une entreprise ou une organisation utilise en exclusivité.
Nuage public	Modèle d'informatique en nuage dans lequel des fournisseurs tiers livrent des ressources informatiques via Internet à plusieurs clients sur une infrastructure partagée.
Produit minimum viable	En anglais Minimum Viable Product, ou MVP, version minimale, mais fonctionnelle d'un produit.
Public Cloud Confédération (projet)	Projet mené dans le cadre de la stratégie hybride multi-cloud de l'administration fédérale, qui lui permet d'acheter des services d'informatique en nuage public.
Red Hat Open Shift (plateforme)	Plateforme de nuage privé de l'administration fédérale, orientée conteneurs. Elle est exploitée par l'OFIT.
Software as a Service	Abrévié SaaS : service d'informatique en nuage dans lequel le fournisseur offre une solution logicielle, accessible depuis Internet, en tant que service, par exemple des services de messagerie.
Wizard	En français « magicien » ou « génie » : assistant logiciel permettant d'automatiser certaines tâches comme l'installation ou le paramétrage.
WTO20007	Marché public passé pour l'achat de services d'informatique en nuage public (voir Public Cloud Confédération ci-dessus)